



# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL de la Communauté

N° 2020 – 024

Séance du 18 février 2020

### AVENANT AU CONTRAT SOURCES EN ACTION

L'an deux mille vingt le dix-huit février à 19h, les membres composant le Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des fêtes de Néoux, au nombre de 30, sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 12 février 2020.

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs Guy BRUNET ; Mathieu CHARVILLAT ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Mireille LEJUS ; Gilles PALLIER ; Dominique LABOURIER ; Serge DURAND ; Didier TERNAT ; Catherine MOULIN ; Jeanine PERRUCHET ; Corinne TERRADE ; Dominique SIMONEAU ; Anne WOILLEZ ; Isabelle GRAND ; Jacques GEORGET ; Jean-François RUINAUD ; Jean-Luc VERONNET ; Marie-Françoise VERNA ; Pierrette LEGROS ; Claude BIALOUX ; Christian ARNAUD ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMENIER ; Denis PRIOURET ; Alex SAINTRAPT ; Wilfried GUCIK ; Thierry LETELLIER ; Jacky BŒUF ; Valérie BERTIN ; Jacques TOURNIER.

**ETAIENT EXCUSES :** Jean-Marie LE GUIADER ; Jean-Louis DELARBRE ; Jean-Claude VACHON

**Ayant donné procuration :** Nicole DECHEZLEPRETRE à Jean-Luc LEGER ; Brigitte LEROUX à Mireille LEJUS ; Isabelle PISANI-LAYCURAS à Gilles PALLIER ; Bernard PRADELLE à Mathieu CHARVILLAT ; Martine SEBENNE à Valérie BERTIN ; Martine PAUFIQUE-DUBOURG à Jeanine PERRUCHET ; Philippe COLLIN à Corinne TERRADE.

**Absents :** Philippe GILLIER ; Renée NICOUX ; Marie-Antoinette BORDERIE ; Isabelle PISANI-LAYCURAS ; André RENAUX ; Michel DIAS ; Jean-Paul BURJADE ; Gérard CHABERT ; Georges LECOURT

#### **Mme Dominique SIMONEAU présente le rapport suivant :**

Démarche innovante et d'envergure depuis son démarrage en 2011, le programme « Sources en action » consacré à la restauration et à la préservation des cours d'eau et zones humides des têtes de bassin de la Vienne (2200 km<sup>2</sup>) a été renouvelé en 2017. Ce programme d'actions pluriannuel (2017-2022) qui constitue un contrat territorial mobilise vingt-quatre maîtres d'ouvrage tels que des groupements de collectivités, des établissements publics ou des associations. Il est coordonné par le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne. Engagés dans la démarche, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle Aquitaine, les Départements de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne participent au financement de ce programme d'actions, d'un montant total de 12,3 millions d'euros, pour lequel des aides européennes (notamment dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature) sont également mobilisées.

La Communauté de communes Creuse Grand Sud participe au programme Sources en action en tant que maître d'ouvrage. Dans ce cadre, elle met en œuvre un ensemble d'actions de restauration de milieux aquatiques représentant un montant prévisionnel de 427 150 € (travaux, études, animation) pour la période 2017-2022.

Après 3 années de mise en œuvre, un avenant est proposé au programme « Sources en action » pour intégrer les évolutions suivantes :

- ➔ Lors de la séance plénière du 16 décembre dernier, le Conseil Régional a approuvé l'engagement de la Région Nouvelle Aquitaine dans les contrats territoriaux milieux aquatiques. La Région Nouvelle Aquitaine devient donc signataire du contrat Sources en action pour lequel elle contribue financièrement selon les modalités de sa stratégie régionale de l'eau.
- ➔ L'évolution du syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne (SABV) en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des eaux (EPAGE) actée par l'arrêté inter-préfectoral du 26 décembre 2019 s'accompagne d'une modification de son périmètre de compétence. Cette évolution du périmètre de compétence concerne le programme Sources en action au niveau de la rive droite du Taurion et d'une partie du bassin de la Combade et du Vergnas (*CC Briance Combade : communes de Masléon, Newic Entier, Roziers St Georges, Châteauneuf la Forêt, Sussac, St Gilles les Forêts, Linard*). Dans ce cadre, le programme prévisionnel d'actions défini par le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Monts et Barrages sur les parties de territoire susvisées est transféré au SABV qui devient un nouveau maître d'ouvrage de Sources en action. Concernant la rive droite du Taurion, un état des lieux /diagnostic, préalable à la définition d'un programme d'actions ultérieur, est en cours. Pour assurer ces nouvelles missions, le SABV prévoit 0,80 ETP imputé sur la ligne d'animation du programme Sources en action. Par conséquent, il s'agit dans le cadre du présent avenant d'intégrer au programme Sources en action un 25<sup>ème</sup> maître d'ouvrage, le SABV, doté de 0,8 ETP, pour mettre en œuvre les actions sus visées, soit 40 000 € de salaires bruts chargés incluant les frais directs et indirects liés au poste.

Ainsi, l'évolution du nombre d'ETP contractualisés à l'échelle du contrat évolue de 9,3 à 10,1 ETP. Cependant, cette modification n'entraîne pas d'augmentation du budget prévisionnel de la thématique d'animation du contrat sur la période 2017-2022 en raison de la sous-consommation sur la première période du contrat (2017-2019). Les ajustements de programmation des 24 maîtres d'ouvrage initiaux relatifs à l'animation pour l'année 2020 permettent de respecter l'enveloppe prévisionnelle annuelle de cette thématique malgré l'animation supplémentaire portée par le SABV.

- ➔ Par ailleurs, les dénominations de deux maîtres d'ouvrage ont évolué comme suit :
  - La Société pour l'étude et la protection des oiseaux en Limousin (SEPOL) a fusionné avec la Ligue pour la protection des oiseaux Corrèze pour former la Ligue pour la protection des oiseaux Limousin (LPO Limousin).
  - Les Conservatoires d'espaces naturels Limousin, Poitou Charentes et Aquitaine ont fusionné au 1er janvier 2020 pour former le CEN Nouvelle-Aquitaine.

Sur le plan de la présentation, deux avenants sont proposés pour intégrer ces modifications au programme Sources en action.

**Le CONSEIL de la Communauté**, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** un avenant portant sur l'intégration au programme « Sources en action » de la Région Nouvelle Aquitaine en qualité de partenaire financier ainsi qu'un avenant concernant l'intégration du Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne transformé en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) et les nouvelles dénominations sus visées de maîtres d'ouvrage,

- **AUTORISE** en conséquence le Président à signer les avenants correspondants et tout document s'y référant.

Ainsi fait et délibéré le 18 février 2020 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le 03 MARS 2020

Jean-Luc LEGER,  
Président



A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line and a large, sweeping loop that crosses the line.